Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 46 (1996)

Heft: 1: Öffentlichkeit = L'espace public

Buchbesprechung: Juger les vers. Exorcismes et procès d'animaux dans le diocèse de

Lausanne (XVe-XVIe siècles) [Catherine Chène]

Autor: Ostorero, Martine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

der wichtigsten, im Buch vorgestellten Quellen und ihres Bezuges zu Frauen aufgezählt werden: Einträge zu Profess, Einkauf, Jahrzeitendienst von Nonnen, die Hausordnung einer Beginensammnung, chronikalische Aufzeichnungen zur Reform eines Frauenklosters; Chronikauszüge zu Vergabungen (Missale, gewirktes Antependium) und Stiftungen einer frommen Witwe, der 1474 verstorbenen Margarethe Brand (Teil 1); Einträge aus Zunftbüchern (z.B. betreffend den Einkauf von Frauen in die Webernzunft), Ratsurteile, Nachlassinventare; Textauszüge aus dem Handlungsbuch des Kaufmanns Ulrich Meltinger (gestorben 1502), die u.a. die Rolle der Ehefrau Verena Meltinger beleuchten (Teil 2); Eheberedungen und -verträge, die Ehelehre des Erasmus, Ehegerichtsprotokolle, Ehepaarbildnisse (Teil 3); Frauenbriefe des 16. Jahrhunderts aus der Basler Universitätsbibliothek, Briefe der Dienstmagd Sara Castalio, Briefe der Patrizierin Anna Maria Falkner an ihren Gatten Johann Rudolf Wettstein (Teil 4). In allen Beiträgen werden die Quellenauszüge ungekürzt, versehen mit einem textkritischen und glossierenden Apparat vorgestellt. Dem Buch sind Faksimiles und Abbildungen beigegeben, die das Einlesen erleichtern und die Interpretation der Bildquellen nachvollziehbar machen. Merians Stadtansicht im Anhang ermöglicht es, die erwähnten Häuser in der Stadt zu lokalisieren.

Ziel der Beiträge ist es, mit sozialgeschichtlichen Fragestellungen an die Quellen heranzugehen, sie «gegen den Strich», d. h. in frauengeschichtlicher Perspektive zu lesen (S. 79). Den Autorinnen und Autoren gelingt es aufzuzeigen, wie man den verschiedenen Lebensumständen städtischer Frauen ein Stück weit auf die Spur kommen kann. Insbesondere die auf hohem wissenschaftlichem Niveau verfassten Einleitungen und eine reichhaltige Bibliographie (S. 259–292) laden dazu ein, einzelne Aspekte der Thematik des Buches weiter zu vertiefen.

Patrick Braun, Basel

Catherine Chène: Juger les vers. Exorcismes et procès d'animaux dans le diocèse de Lausanne (XV^e–XVI^e siècles). Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 1995.

Les infestations d'insectes, vermines ou rongeurs constituent pour le Moyen Age un problème lancinant: dans une société essentiellement rurale, la préservation des récoltes est une véritable hantise pour l'ensemble de la société, qui vit dans la crainte constante des famines. Perçu comme un phénomène surnaturel (provoqué ou autorisé par Dieu), ces fléaux ont été combattus avec les moyens mis à disposition par l'Eglise: procession rogatoire, translations de reliques, aspersion d'eau bénite, conjurations, voire même recours à l'exorcisme et à la malédiction, dont les formules s'inscrivent à la fin du Moyen Age dans un cadre judiciaire: ce sont ces «procès d'animaux», au cours desquels populations et parasites s'affrontent afin d'obtenir le droit de disposer des fruits de la terre, que Catherine Chène a étudié dans le présent ouvrage, à partir d'un corpus pris dans l'ancien diocèse de Lausanne, aux XV°-XVIe siècles.

Ces procès d'animaux se déroulaient dans les grandes lignes selon un modèle récurrent; prenons pour exemple les documents annexés à une lettre de procuration de 1452: des communautés, villes ou villages, désignaient un procureur qui s'adressait aux autorités ecclésiastiques pour obtenir le départ d'animaux nuisibles dévastant les récoltes. Un huissier se rendait alors sur les lieux infestés et assignait les animaux à comparaître devant le juge. Le jour cité, en présence des parties (on prélevait des champs quelques spécimens incriminés ou on leur désignait un

procureur), le juge sommait les «accusés» de cesser toute nuisance et de quitter les lieux du méfait, sous peine d'excommunication, de malédiction ou d'anathème. Après l'audition des parties, le juge rendait son jugement, toujours prononcé en faveur des plaignants, et condamnait les animaux à la malédiction. La sentence était alors exécutée dans le cadre d'une procession rogatoire durant laquelle le curé procédait à la malédiction des animaux et prononçait l'exorcisme, puis bénissait les lieux.

Sur le plan formel, le procès suit les phases de la procédure canonique, mais les peines judiciaires ordinaires sont remplacées par des mesures liturgiques comme le rite d'exorcisme et l'anathème. On décèle ainsi la volonté de rigueur des juges de la fin du Moyen Age et l'effort visant à intégrer des mesures pénitentielles dans les cadres du droit, comme pour leur garantir davantage d'efficacité et de légitimité.

L'un des grands mérites de l'ouvrage de Catherine Chène est d'inscrire ces procès dans le cadre d'un débat sur la place de l'homme dans son environnement et de son rapport à la nature, débat qui atteste d'une mutation des sensibilités face à la nature à la fin du Moyen Age. Selon une perspective moralisée de la nature, inspirée de l'Ancien Testament, les fléaux et dévastations causés par les animaux sont les conséquences des péchés des hommes et le signe de la colère divine. A cette conception s'oppose progressivement une perception à la fois plus utilitariste, économiste et anthropocentriste, dans laquelle la nature est perçue essentiellement en fonction des besoins terrestres de l'homme. Dans cette perspective l'homme dispose d'un droit absolu sur les terres qu'il habite et qu'il cultive, abandonnant aux «bêtes brutes» la «gaste» forêt et les terres stériles. La dévastation des cultures par la vermine est alors perçue comme un acte d'invasion, contribuant à rompre l'«harmonie du monde». Acte d'expulsion, les procès d'animaux sont aussi des actes de «remise en ordre» et d'affirmation des frontières entre monde civilisé et nature sauvage. A travers ces actes, c'est également la prééminence de l'homme sur la nature qui s'affirme: l'homme, en tant que créature supérieure, par opposition radicale avec la «vermine», forme imparfaite et privée de raison, a reçu de Dieu le droit de dominer et de disposer de la nature pour son seul usage.

Grâce à la brillante analyse de Catherine Chène, les sources issues du diocèse de Lausanne permettent à merveille de saisir cette mutation du regard qui s'opère à la fin du Moyen Age. Toutefois, des recherches systématiques sur ce thème doivent encore se poursuivre, afin d'insérer dans une chronologie et une géographie plus fines l'évolution des instruments judiciaires utilisés et les modifications des instances compétentes.

Martine Ostorero, Lausanne

Albrecht von Haller in Göttingen: 1736–1753; Briefe und Selbstzeugnisse. Ausgewählt, übersetzt und hg. von Urs Boschung. Bern, Verlag Hans Huber, 1994. 112 S.

Er könne den Herrn von Haller nicht begreifen, «der lieber zu Bern ein Sklave als zu Göttingen Präsident einer ansehnlichen Akademie und Canzler einer vortrefflichen Universität seyn will», schrieb der Basler Ratsschreiber Isaak Iselin 1767 an Friedrich Nicolai in Berlin. Damals lag Iselins Studienzeit in Göttingen, wo Haller Protektor der kleinen Gruppe von Schweizer Studenten gewesen war, bereits 20 Jahre zurück; und auch Haller lebte seit 14 Jahren wieder im heimatlichen Bern. Aber das Erstaunen über seine Entscheidung zur Rückkehr 1753 hielt an, denn so wie der internationale Ruf der jungen Göttinger Universität sehr wesentlich auf Hallers Leistungen beruhte, so gründete auch Hallers wissenschaftlicher Ruhm in

9 Zs. Geschichte 127